Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD
Effective pour la notification des apports de 2020

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant <= $1 005 en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant $1 006-$3 955 en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant $3 956-$12 235 en 2016)
Afghanistan	République populaire démocratique de Corée	Arménie	Afrique du Sud
Angola[1]	Zimbabwe	Bolivie	Albanie
Bangladesh		Cabo Verde	Algérie
Bénin		Cameroun	Antigua-et-Barbuda[2]
Bhoutan[1]		Cisjordanie et bande de Gaza	Argentine
Burkina Faso		Congo	Azerbaïdjan
Burundi		Côte d'Ivoire	Bélarus
Cambodge		Égypte	Belize
Comores		El Salvador	Bosnie-Herzégovine
Djibouti		Eswatini	Botswana
Érythrée		Géorgie	Brésil
Éthiopie		Ghana	Chine (République populaire de)
Gambie		Guatemala	Colombie
Guinée		Honduras	Costa Rica
Guinée-Bissau		Inde	Cuba
Haïti		Indonésie	Dominique
Iles Salomon[1]		Jordanie	Équateur
Kiribati		Kenya	Fidji
République démocratique populaire lao		Kirghizistan	Gabon
Lesotho		Kosovo	Grenade
Libéria		Maroc	Guinée équatoriale
Madagascar		Micronésie	Guyana
Malawi		Moldova	Iles Marshall
Mali		Mongolie	Iran
Mauritanie		Nicaragua	Iraq
Mozambique		Nigéria	Jamaïque
Myanmar		Ouzbékistan	Kazakhstan
Népal		Pakistan	Liban
Niger		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Libye
Ouganda		Philippines	Macédoine du Nord
République centrafricaine		République arabe syrienne	Malaisie
République démocratique du Congo		Sri Lanka	Maldives
Rwanda		Tadjikistan	Maurice
Sao Tomé-et-Principe[1]		Tokélaou	Mexique
Sénégal		Tunisie	Monténégro
Sierra Leone		Ukraine	Montserrat
Somalie		Viet Nam	Namibie
Soudan			Nauru
Soudan du Sud			Niue
Tanzanie			Palaos[2]
Tchad			Panama[2]
Timor-Leste			Paraguay
Togo			Pérou
Tuvalu			République dominicaine
Vanuatu[1]			Sainte-Hélène
Yémen			Sainte-Lucie
Zambie			Saint-Vincent-et-les-Grenadines
			Samoa
			Serbie
			Suriname
			Thaïlande
			Tonga
			Turkménistan
			Turquie
			Venezuela
			Wallis-et-Futuna

(1) La Résolution A/RES/70/253 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 12 février 2016, stipule que l'Angola sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés le 12 février 2021. La Résolution A/73/L.40/Rev.1, adoptée le 13 décembre 2018, stipule que le Bhoutan sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés le 13 décembre 2023 et que les Iles Salomon et Sao Tomé-et-Principe seront retirés de la catégorie des pays les moins avancés le 13 décembre 2024. La Résolution A/RES/68/18, adoptée le 4 décembre 2013, stipule que le Vanuatu sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés le 4 décembre 2017. La Résolution A/RES/70/78, adoptée le 9 décembre 2015, prévoit de prolonger de trois ans, soit jusqu'au 4 décembre 2020, la période préparatoire précédant le retrait du Vanuatu de cette catégorie, en raison des conséquences particulièrement néfastes que le cyclone Pam a eues pour le progrès économique et social de ce pays.

(2) Selon les données de la Banque mondiale au 10 juillet 2019, Antigua-et-Barbuda, les Palaos et le Panama ont dépassé le seuil de haut revenu en 2017 et 2018. En vertu des règles du CAD relatives à la révision de la Liste, si ces pays se maintiennent au-dessus du seuil de haut revenu jusqu'en 2019, il sera proposé de les retirer de la Liste lors du réexamen de 2020.